CANNABIS NB

RAPPORT ANNUEL 2025 – 2026



TABLE DES MATIÈRES

03 LETTRE DU PRÉSIDENT

04 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

05 PLAN STRATÉGIQUE

05 GESTION DES CATÉGORIES

07 LES CHIFFRES DE CANNABIS NB

08 APERÇU DES FINANCES

09 MARQUE ET MARKETING

11 RESSOURCES HUMAINES

11 CULTURE DU RENDEMENT

12 PRIX DES MAGASINS

13 GOUVERNANCE

14 RÉSEAU DES MAGASINS

15 APERÇU DES VENTES

16 RAPPORT DE LA DIRECTION ET DU VÉRIFICATEUR

20 ÉTATS FINANCIERS

CANNABIS-NB.COM

170 rue Wilsey, CP 20787
Fredericton, N.-B., E3B 5B8

ISSN 2562-7619
ISBN 978-1-4605-4757-1



LETTRE DU PRÉSIDENT

L'honorable Luke Randall
Ministre responsable de Cannabis NB
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton, N.-B.

CANNABIS NB

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**en date du 29 mars 2026*

L. Paul Elliott, K.C
Président

Bruce Wood
Vice-président

Cédric Laverdure
Directeur

Joanne Bérubé Gagné
Directrice

Kathryn Craig
Directrice

Linda Schofield
Directrice

Kevin Berry
Directeur

Travis Bergin
Sous-ministre des Finances et du Conseil du trésor (de droit)

Lori Stickles
Présidente et directrice générale

Monsieur le ministre Randall,

Au nom du conseil d'administration de Cannabis NB (CNB), j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2025–2026. Le conseil d'administration est responsable des buts et des objectifs énoncés dans le présent rapport, et il reconnaît et assume cette responsabilité collectivement, avec beaucoup de sérieux et une grande fierté.

Conformément à son mandat, CNB continue son travail essentiel sur la protection des mineurs, l'éducation, la sécurité et la réduction du marché illégal. L'année a également été marquée par l'agrandissement du réseau de vente au détail, tant pour les magasins privés que les emplacements Farmgate, ce qui continue d'appuyer notre travail afin de convertir les consommateurs de cannabis au marché légal partout dans la province. CNB a également renforcé ses efforts afin d'éduquer le public avec sa campagne Bon à savoir et l'évènement très réussi Expo Cannabis.

Au cours du présent exercice financier, Cannabis NB (CNB) a réalisé un revenu net de 20,9 millions de dollars et ses ventes totales se sont élevées à 101 millions de dollars. Ces résultats témoignent de l'engagement de l'organisme et de ses efforts continus envers l'expérience à la clientèle et la gestion des dépenses, tout en s'assurant que tous les profits soient retournés à la province.

L'exercice 2025-2026 représente également un moment critique pour l'organisme. Avec l'achèvement réussi de son plan stratégique triennal actuel, CNB commence une année de transition qui mènera à l'élaboration d'un plan stratégique partagé avec ANBL. Cette approche permettra d'améliorer l'exécution et la planification des ressources, et permettra d'assurer que les deux organismes vont de l'avant avec en tête des priorités partagées et leur succès à long terme.

Au nom du conseil d'administration, je souhaite remercier l'équipe de la direction et tous les membres de l'équipe pour leur dévouement, leur professionnalisme et leur contribution essentielle à la mission de CNB.

Respectueusement soumis,

L. Paul Elliott, K.C.
Président du conseil d'administration



Notre mission :

Veiller à ce que chaque expérience client soit positive, mémorable et fondée sur l'éducation et la responsabilité, dans l'intérêt de nos communautés.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Cet exercice financier, la dernière année du plan stratégique triennal de CNB, a connu des progrès stables, appuyés par une équipe dévouée, un réseau en expansion, et un modèle d'entreprise ancré dans la responsabilité sociale.

Conformément aux objectifs établis depuis la légalisation, nous avons élargi notre réseau en ajoutant cinq nouveaux magasins d'entreprise, quatre magasins privés, et un emplacement Farmgate. Ces nouveaux emplacements jouent un rôle important dans la conversion des consommateurs de cannabis du marché illégal vers le marché légal. CNB compte maintenant 32 magasins d'entreprise, 12 magasins privés et huit magasins privés Farmgate dans 31 communautés.

En 2025-2026, CNB a remis en 23,7 millions de dollars à la province du Nouveau-Brunswick afin d'aider au financement de programmes et de services essentiels grâce à la vente de cannabis sécuritaire et réglementé ; des résultats constants avec ceux de l'année dernière. Ces résultats témoignent de la confiance continue des clients, qui savent que les produits canadiens réglementés offrent une expérience fondée sur l'éducation, la sécurité et la qualité.

Comme l'industrie du cannabis légal continue de grandir et de se développer, CNB continue de travailler avec les producteurs locaux de cannabis au Nouveau-Brunswick et de les appuyer grâce à son programme Farmgate, des programmes en magasins, et des occasions d'apprentissage et d'engagement auprès des clients et des équipes.

La responsabilité sociale continue d'être une priorité pour l'équipe de CNB. Nous continuons de sensibiliser les gens sur les risques du cannabis non réglementé grâce à des initiatives comme notre campagne Bon à savoir, l'éducation en magasin et en assurant une bonne connaissance des produits. Nous avons également tenu notre plus grande Expo Cannabis à ce jour, rassemblant plus de 30 exposants et 1000 participants. Combinés à l'engagement de notre équipe envers un excellent service à la clientèle, ces efforts aident à renforcer le marché légal, réglementé et sécuritaire.

J'offre mes plus sincères remerciements aux membres de l'équipe, à nos agents et nos fournisseurs partenaires, au conseil d'administration, à la Société de gestion du cannabis, et à la province du Nouveau-Brunswick pour leur soutien et leur dévouement continus.

Respectueusement soumis,

Lori Stickles
Présidente et directrice-générale

CANNABIS NB

HAUTE DIRECTION

**en date du 29 mars 2026*

Lori Stickles
Présidente et directrice générale

Lara Wood
Vice-présidente principale du marketing et des communications

Dana Scott
Vice-président des opérations

Jamie LeBlanc
Vice-président principal et directeur général financier

Craig Clark
Vice-président principal de la technologie de l'information

Mike Harty
Vice-président des opérations (gestion des installations)

PLAN STRATÉGIQUE

L'exercice 2025-2026 a été une autre année forte marquée de succès pour CNB. L'entreprise a terminé son plan stratégique triennal et a continué de bâtir sa position en tant que chef de file dans l'industrie du cannabis du Nouveau-Brunswick. Guidée par ses objectifs stratégiques et ses valeurs essentielles, CNB est demeurée concentrée sur la livraison d'une expérience à la clientèle exceptionnelle, tout en appuyant les producteurs et les entreprises locales et en assurant la progression de l'éducation et de la consommation responsable à travers la province.

Cette année a également représenté une transition importante pour l'organisme. Avec l'achèvement réussi du plan stratégique actuel, CNB entame une année intermédiaire pour élaborer un plan stratégique qui s'aligne sur ANBL. Cette approche permettra de renforcer l'exécution, d'améliorer la planification des ressources et d'assurer que les deux organismes travaillent vers des priorités communes et leur succès à long terme.

En continuant de concentrer ses efforts sur l'expérience de ses clients, l'excellence opérationnelle et l'éducation sur la consommation responsable du cannabis, CNB se positionne de sorte à assurer une croissance durable, une amélioration du service à la clientèle, et un impact positif durable pour tous les Néo-Brunswickois.

GESTION DES CATÉGORIES

Au cours de l'exercice 2025-2026, l'équipe de la gestion des catégories de Cannabis NB a continué de mettre l'accent sur l'optimisation de la variété des produits, l'amélioration de l'expérience client, et la stimulation d'une croissance durable en adoptant une approche fondée sur des données probantes pour le marchandisage et la planification de l'inventaire. L'engagement à offrir de la qualité, de la variété et de la valeur demeure au centre de la mission de CNB à appuyer la consommation responsable et sécuritaire du cannabis à travers le Nouveau-Brunswick.

Un domaine prioritaire pour l'équipe des catégories a été l'entreprise d'un exercice de rationnalisation complet des UGS afin de raffiner la sélection de produits. Ce travail a assuré une offre plus ciblée, convenant mieux aux clients de CNB, tout en maintenant un mélange de produits suffisant pour offrir du choix aux Néo-Brunswickois.

L'équipe a également continué à renforcer ses partenariats locaux grâce à des collaborations fondées sur des données. Grâce à l'amélioration de la planification et l'analyse, CNB et ses producteurs partenaires autorisés étaient mieux placés pour s'aligner sur la demande, l'innovation et les possibilités commerciales.

Des améliorations des prévisions et l'introduction d'un nouveau processus d'appel des produits ont permis de mieux s'aligner sur les cycles d'innovation des producteurs autorisés. Ces améliorations ont contribué à des lancements de produits plus réussis, un placement plus rapide des nouveaux produits sur les étagères, un meilleur taux des stocks disponibles, et une plus grande flexibilité de la chaîne d'approvisionnement en général afin de répondre à la demande changeante des consommateurs.

LES CHIFFRES DE CANNABIS NB

*en date du 29 mars 2026

PRODUITS PAR PROVINCE

1386



NOTRE ÉQUIPE

123 EMPLOYÉS AYANT UNE INTERACTION DIRECTE AVEC LE CLIENT (TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL)

+ **136** EMPLOYÉS OCCASIONNELS AYANT UNE INTERACTION DIRECTE AVEC LE CLIENT

+ **29** EMPLOYÉS N'AYANT PAS D'INTERACTION DIRECTE AVEC LE CLIENT

= **288**

*Le nombre d'emplois correspond au nombre d'employés actifs et aux employés en congé en date du 29 mars 2026.

LES CHIFFRES DE CANNABIS NB

*en date du 29 mars 2026

373 PRODUITS DES PRODUCTEURS AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

- **138** CONCENTRÉS
- **22** PRODUITS TOPIQUES
- **8** BOISSONS
- **57** PRÉ-ROULÉS
- **14** PRODUITS MOULUS
- **5** HUILES INFUSÉES COMESTIBLES
- **56** BOURGEONS ENTIERS
- **13** GRAINES
- **2** CLONES
- **47** PRODUITS COMESTIBLES
- **10** ACCESSOIRES
- **1** CAPSULES

RETOUR À LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

23,7 M$



*Les paiements revenant à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du revenu net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.

APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les renseignements ci-dessous donnent un aperçu de la situation financière de CNB pour l'exercice clos le 29 mars 2026 et doivent être lus conjointement avec les états financiers vérifiés de CNB et les renseignements fournis par voie de communiqués.

Conformément à la convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, CNB suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines en raison de la date variable de fin d'exercice. Les exercices terminés le 29 mars 2026 et le 30 mars 2025 comptaient tous deux 52 semaines.

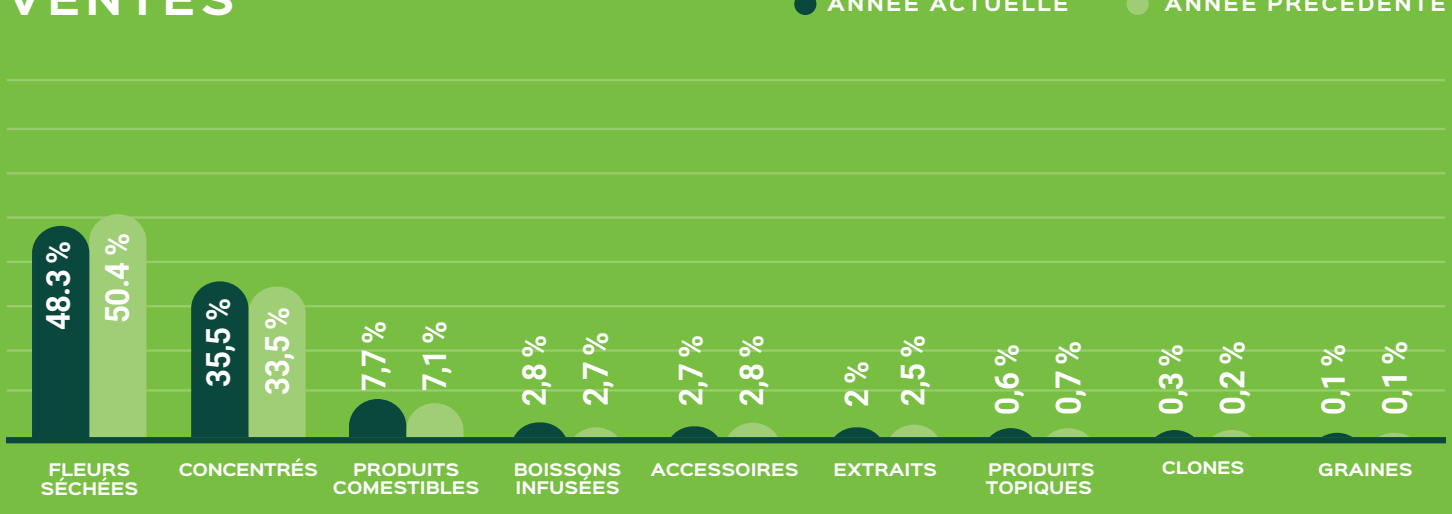
Cannabis NB est demeuré engagé envers ses buts et ses objectifs stratégiques, notamment sa responsabilité financière et son soutien à un marché de cannabis réglementé, responsable et accessible au Nouveau-Brunswick. L'entreprise a généré avec succès un revenu net de 20,9 millions de dollars. Bien que le revenu net soit plus bas que celui de l'année dernière, CNB continue de livrer des résultats financiers solides dans un environnement commercial compétitif et en évolution. La baisse d'une année à l'autre reflète l'investissement de l'organisme dans son modèle de ventes au détail et de ses activités, ainsi que les dynamiques actuelles sur le marché et les habitudes d'achat changeantes des consommateurs.

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 101,0 M$, un niveau conforme à celui de l'année précédente.

Les ventes totales se sont élevées à 101,0 millions de dollars, des résultats constants avec ceux de l'année dernière. Le rendement des catégories a varié à travers le portefeuille. Les concentrés, les produits comestibles et les boissons infusées ont connu une hausse, qui a été contrebalancée par un rendement moins fort dans d'autres catégories. Les préférences des consommateurs



VENTES



continuent d'évoluer vers des produits plus pratiques et plus puissants, et CNB continue de raffiner son catalogue de produits afin de s'aligner sur la demande, les tendances des catégories, et les objectifs du marché réglementé. Cette approche appuie une offre équilibrée de produits, tout en demeurant axée sur la valeur, et la vente responsable dans tout notre réseau de magasins d'entreprise, notre canal de magasins privés et nos magasins Farmgate.

Notre profit brut s'est amélioré avec une augmentation d'environ 1,4 million de dollars par rapport à l'année dernière. La marge brute s'est améliorée avec un résultat de 52,2 % comparé à 51,8 % l'année dernière. Cette amélioration a été appuyée par le rendement des catégories, la discipline de l'équipe de l'approvisionnement, et une optimisation continue du catalogue de produits, qui ont aidé à maintenir un rendement élevé de la marge tout en répondant aux préférences changeantes des consommateurs et aux conditions du marché.

L'activité des consommateurs est demeurée élevée, avec environ 1,6 million de transactions pendant l'année. La facture moyenne a été de 57,72 $, un peu plus basse que l'année précédente, toutefois, les volumes de produits ont augmenté par rapport à l'année dernière. Ces résultats reflètent un engagement continu avec le marché réglementé et indiquent qu'un plus grand nombre de produits a été déplacé dans le réseau de la vente au détail, tout en demeurant axé sur la valeur.

Les dépenses liées à l'exploitation ont augmenté par rapport à l'année dernière afin d'appuyer un investissement continu dans le modèle des activités de CNB et l'élargissement de sa présence dans la vente au détail. Le réseau des magasins d'entreprise est passé de 27 magasins (l'année dernière) à 32 magasins à la fin de l'exercice. L'investissement continu dans les activités permet d'appuyer l'entreprise qui peut se concentrer sur le maintien de ses niveaux de service, procurant un accès à des produits réglementés, et renforçant la durabilité à long terme du marché du cannabis réglementé au Nouveau-Brunswick.



MARQUE ET MARKETING

Puisque CNB mène ses activités dans une catégorie de la vente au détail hautement réglementée, les efforts de l'équipe de marketing demeurent axés sur l'éducation, la sécurité et la consommation responsable. Les activités de développement stratégique de la marque continuent de jouer un rôle important afin de démarquer l'organisme du marché non réglementé, de sorte à renforcer la confiance des clients et du public et cultiver des liens significatifs avec les consommateurs du Nouveau-Brunswick.

PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

La plateforme de responsabilité sociale de Cannabis NB, *Bon à savoir*, continue d'être une source d'éducation fiable pour les Néo-Brunswickois. Grâce à du contenu fondé sur des données probantes et obtenues grâce à des études du Conseil de la Recherche et de Productivité (RPC) sur le cannabis non réglementé, des campagnes publicitaires payées, et une présence continue dans les évènements communautaires, le programme *Bon à savoir* aide les clients et ceux qui sont curieux du cannabis, à prendre des décisions éclairées en les sensibilisant à la consommation responsable et aux risques associés aux produits non réglementés.

En 2025-2026, le programme Bon à savoir de CNB a commandité trois évènements communautaires à travers la province auxquels il a également participé afin de faire la promotion de la consommation responsable et de la sensibilisation aux dangers des produits de cannabis non réglementés. L'équipe de CNB a interagi avec les participants âgés de 19 ans et plus, et sa présence a généré une rétroaction positive. Les évènements où le programme s'est présenté comprennent le Moonlight Bazaar de Saint John, le Festival Royal d'Edmundston, et le festival de la musique Harvest de Fredericton.

BON À SAVOIR.

CANNABIS EXPO CANNABIS

AVANCEMENT DE L'ÉDUCATION AVEC EXPO CANNABIS

CNB a tenu sa troisième Expo Cannabis anuelle en 2025-2026. Cet évènement éducatif pour les 19 ans et plus a été le plus grand à ce jour, avec plus de 1000 participants et 33 exposants. Parmi les exposants, 29 étaient des partenaires fournisseurs, dont 12 du Nouveau-Brunswick et les autres de partout au pays. CNB a également animé plusieurs kiosques afin de sensibiliser et éduquer les participants sur les risques du cannabis non réglementé et les aider à identifier les détaillants légaux et autorisés du Nouveau-Brunswick. D'autres kiosques de CNB étaient occupés par l'équipe du recrutement, ou présentaient les produits d'une durée limitée de la Coupe Cannabis NB. Des sondages exécutés après l'évènement ont indiqué que la satisfaction des participants et des exposants demeure élevée, renforçant la valeur continue d'Expo Cannabis auprès des clients et des fournisseurs partenaires.



SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS LOCALES

L'équipe de CNB prend des mesures pour appuyer la sécurité alimentaire dans les communautés locales de la province. Au cours de la période des fêtes et de la nouvelle année, l'équipe a amassé des dons pour les banques alimentaires de leur communauté. L'équipe a fait don de 907 articles aux banques alimentaires du Nouveau-Brunswick ; 821 aliments et 86 articles non-alimentaires.









RESSOURCES HUMAINES

Les membres de notre équipe sont à la base du succès de CNB. En janvier 2026, l'intégration des équipes des ressources humaines d'ANBL et de CNB a marqué une étape importante vers la création d'une approche plus unifiée et collaborative afin d'appuyer les deux organismes. Ce travail est axé sur le renforcement de l'alignement entre les équipes, l'amélioration de la livraison constante des services des RH, et l'assurance de l'élaboration de stratégies qui appuient les objectifs d'entreprise des deux organismes. Ce travail continu aidera à bâtir un service des RH plus durable, efficient et stratégiquement aligné, qui appuie le succès organisationnel à long terme.

Une étape importante pour CNB cette année a été d'atteindre un taux de participation de 100 % au sondage sur l'engagement des employées. Ce niveau de participation est rare et témoigne de l'engagement fort des membres de l'équipe à façonner l'expérience au travail et démontre une culture basée sur l'ouverture, la confiance et l'engagement à travers l'organisme. Les commentaires reçus procurent un point de vue important qui guidera les futures stratégies pour les membres de l'équipe et les efforts envers l'amélioration continue.

CULTURE DU RENDEMENT

La conférence sur le leadership annuel en avril 2025 a donné l'occasion aux leaders et aux « bourgeons de l'année » de participer à des sessions de perfectionnement, de reconnaître les accomplissements de l'équipe, et de renforcer leurs liens au sein de l'organisme. L'un des principaux évènements de la conférence a été un atelier interactif axé sur le développement de la présence du leadership, équipant les participants avec des compétences pratiques visant à améliorer leur efficacité en tant que leaders. La conférence a également fourni une éducation précieuse sur les principaux domaines de l'entreprise, permettant aux participants de renforcer leurs connaissances et de mieux appuyer leurs équipes et leurs clients grâce à des compétences en leadership mieux informées et de l'encadrement.

Le symposium sur l'apprentissage de CNB a eu lieu en octobre 2025. Cet évènement d'apprentissage annuel a réuni des membres de l'équipe de partout dans la province et a obtenu le plus haut taux de participation des vendeurs à ce jour. Grâce à des sessions d'éducation guidées par des partenaires de l'industrie et des vendeurs, les employés ont élargi leurs connaissances des produits et gagné des renseignements importants sur les tendances et les innovations émergentes dans l'industrie du cannabis. Le symposium continue d'être une occasion importante pour les membres de l'équipe de perfectionner leur expertise pour ensuite partager leurs connaissances avec les clients, appuyant ainsi des décisions d'achats éclairées et assurant une expérience à la clientèle exceptionnelle.

CNB a participé à l'Expo Cannabis annuelle en mars 2026, où des membres de l'équipe provenant de l'ensemble de l'organisation ont appuyé l'exploitation réussie d'un magasin éphémère CNB. L'évènement a offert aux employés des occasions uniques d'engager avec les clients, de renforcer leurs connaissances et de collaborer avec des collègues de différents domaines de l'entreprise.

Afin de poursuivre le travail de CNB qui est dévoué au perfectionnement de ses employés, l'équipe de la formation et d'apprentissage a lancé l'Académie du leadership de CNB. Conçue pour appuyer le développement des dirigeants actuels et aspirants, l'Académie du leadership procure des possibilités de perfectionnement structurées qui développent les compétences en leadership et appuient le succès à long terme de l'organisme.

Ces initiatives continuent de créer des occasions importantes pour l'apprentissage et le perfectionnement des employés, tout en renforçant l'engagement à travers l'organisme. Grâce à son investissement continu dans l'apprentissage et le perfectionnement, CNB demeure engagé envers une culture fondée sur l'amélioration continue, le développement du leadership, et l'excellence opérationnelle.

CANNABIS NB
PRIX DES MAGASINS

PRIX DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

La célébration de la contribution de l'équipe à chacun des succès de CNB demeure une priorité. Chaque année, CNB souligne les succès liés aux principaux objectifs d'affaires fixés pour l'année en cours, ainsi que l'excellence du service à la clientèle et du soutien fournis par l'équipe.

BRISEUR DE BUDGET
(MEILLEURES VENTES COMPARÉES AU BUDGET)
CENTRE-VILLE DE FREDERICTON 138,56 %

MEILLEUR TABLEAU DE RENDEMENT
(RÉSULTATS LES PLUS CONSTANTS SUR LE TABLEAU DE RENDEMENT)
PERTH-ANDOVER

PLUS GRANDE PERCÉE DES VENTES
(% D'AUGMENTATION DES VENTES COMPARÉ À L'ANNÉE DERNIÈRE)
CENTRE-VILLE DE FREDERICTON 30,64 %

BILLET D'OR
(FACTURE MOYENNE LA PLUS ÉLEVÉE)
EDMUNDSTON 74,21 $

FACTURE PIONNIÈRE
(% DE L'AUGMENTATION DE LA FACTURE)
UPTOWN SAINT JOHN 8,06%

EXCELLENCE DU MODÈLE GUIDE
MIRAMICHI 95,15 %

VEDETTE DES VÉRIFICATIONS
(MEILLEURS RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION PAR LE GESTIONNAIRE DE DISTRICT)
PERTH-ANDOVER 100 %

SAFETY CULTURE EXCELLENCE
STEPHANIE SMITH

BOURGEONS DE L'ANNÉE

Le programme bourgeons de l'année est le programme de reconnaissance interne de CNB. Les membres de l'équipe sont mis en nomination par leurs pairs, qui voient en eux des modèles de la marque, des règlements et de la vision de CNB et qui, selon eux, se dévouent tous les jours à l'atteinte de l'excellence en faisant appel aux piliers stratégiques de CNB.

NOS GAGNANTS DE CETTE ANNÉE :

JULIE LANDRY
BATHURST

CARTER STURGEON
BROOKSIDE, FREDERICTON

JORDON ROUSSIE
CAMPBELLTON

CASSIDY MALLORY
CORBETT CENTRE, FREDERICTON

CORY CAISSIE
DIEPPE

JOSEE MADORE
EDMUNDSTON

EMMA MCILLWRAITH
FAIRVILLE, SAINT JOHN

CHAD OUELLETTE
GRAND FALLS

CHRIS ALBERT
GRANITE, MONCTON

AIMEE GOUVERNEL
HANWELL

SHANE O'TOOLE
LANSDOWNE, SAINT JOHN

SARAH MCKUSICK
MAIN ST., MONCTON

FALLON WEBB
MCALLISTER, SAINT JOHN

AMBER SAVOIE
MIRAMICHI

KAITLYN BARTHE
MORTON AVE., MONCTON

YASSINE ELAZHARI
MOUNTAIN RD., MONCTON

TEAGAN JOHNSON
OROMOCTO

SHANNON MCCALLUM
PERTH-ANDOVER

MARK SIBLEY
QUEEN ST., FREDERICTON

CHANELLE BOUDREU
RICHIBUCTO

SEAN PERRY
RIVERVIEW

SARAH CORMIER
ROTHESAY AVE., SAINT JOHN

MICHEL BERGERON
ROTHESAY KENNEBECASIS VALLEY

CARLEY MORICE-CHASE
SACKVILLE

JULIE MICHAUD
SHEDIAC

CHELSEA GARRETT
ST. STEPHEN

ASHLEY LAYDEN
SUSSEX

JULIE DOUCET
TRACADIE

KATE KING
UPTOWN SAINT JOHN

STEPHANIE JOHNSEN
WOODSIDE, FREDERICTON

MALLORY PYE
WOODSTOCK

JAKOB KNORR
WYSE RD., MONCTON

En plus de célébrer les bourgeons de l'année au CNB, nous souhaitons reconnaître nos services communs et l'équipe du centre des activités de détail (CAD) en reconnaissant les membres de l'équipe du soutien qui ont constamment démontré les règles d'équipe et ont joué un rôle essentiel dans le succès de l'équipe tout au long de l'année. Les membres reconnus pour cet exercice sont :

BOURGEON DE L'ANNÉE, SERVICES COMMUNS
ANDRE SULEY

CENTRE DES OPÉRATIONS DE VENTE AU DÉTAIL
KIERA GAUDIN

CENTRE DES OPÉRATIONS DE VENTE AU DÉTAIL
JESSIE PELLETIER

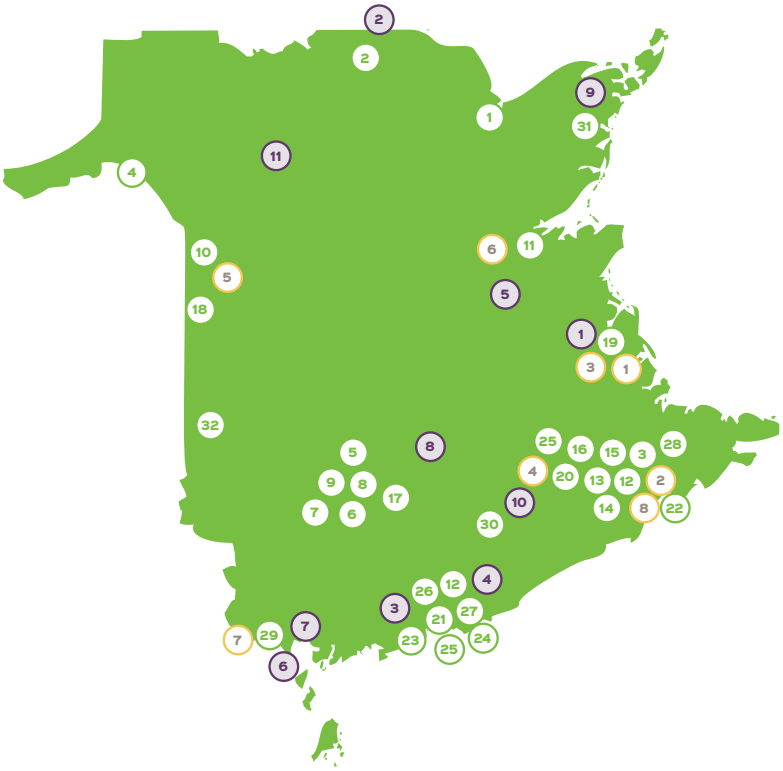


GOUVERNANCE

Rapport sur *la Loi sur les langues officielles*
Une plainte relative à la langue a été reçue au cours de l'exercice 2025–2026. Cannabis NB a travaillé avec le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour trouver des solutions appropriées. Toutes les plaintes ont été résolues et une réponse a été envoyée.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*
Comme le prévoit l'article 18 (1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, la directrice générale doit préparer un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la fonction publique dont la directrice générale est responsable. Aucune divulgation n'a été faite au cours de l'exercice 2025–2026 en vertu de cette politique.

Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée
Au cours de l'exercice 2025–2026, cinq (5) demandes ont été reçues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Aucune demande n'a été transférée de l'exercice dernier. Au total, quatre (4) demandes ont reçu une réponse et ont été fermées au cours de l'exercice. Une demande reçue en 2025-2026 demeure en cours de traitement à la fin de l'exercice.



RÉSEAU DE MAGASINS

**en date du 29 mars 2026*

Cette année a été marquée par une croissance importante du réseau de la vente au détail de CNB comme l'organisme continue d'améliorer son accessibilité auprès de ses clients du Nouveau-Brunswick. Grâce à de fortes collaborations entre les équipes et avec nos partenaires, CNB a élargi avec succès son réseau de magasins d'entreprise et de magasins privés afin de mieux desservir les communautés de la province.

CNB a ouvert cinq nouveaux magasins d'entreprise (deux à Moncton, deux à Fredericton, et un à Saint John). Ces nouveaux emplacements renforcent la présence de l'organisme au sein des marchés essentiels, et appuient la croissance continue de la demande pour du cannabis réglementé partout dans la province.

De plus, une collaboration étroite avec des partenaires a entraîné l'ouverture de quatre nouveaux magasins privés à Belle-Baie, Rogersville, Bouctouche et St. George, ainsi qu'un magasin Farmgate à Memramcook. L'ouverture de ces emplacements est très importante pour nos clients dans des régions rurales et sérieusement desservies, car elle aide à assurer la disponibilité du cannabis sécuritaire et réglementé à un plus grand nombre de Néo-Brunswickois.

Ces expansions reflètent l'engagement continu de CNB envers l'excellence opérationnelle, la croissance stratégique et la livraison d'une expérience à la clientèle uniforme, tant dans nos magasins d'entreprise que dans nos magasins partenaires.

RÉSEAU DES MAGASINS D'ENTREPRISE

1 BATHURST
2 CAMPBELLTON
3 DIEPPE
4 EDMUNDSTON
5 FREDERICTON - BROOKSIDE DRIVE
6 FREDERICTON - CORBETT
7 FREDERICTON - HANWELL
8 FREDERICTON - QUEEN STREET
9 FREDERICTON - WOODSIDE LANE
10 GRAND FALLS
11 MIRAMICHI
12 MONCTON - GRANITE
13 MONCTON - MAIN STREET
14 MONCTON - MORTON
15 MONCTON - MOUNTAIN ROAD
16 MONCTON - WYSE ROAD
17 OROMOCTO
18 PERTH ANDOVER
19 RICHIBUCTO
20 RIVERVIEW
21 ROTHESAY - KENNEBECASIS VALLEY
22 SACKVILLE
23 SAINT JOHN - FAIRVILLE
24 SAINT JOHN - GERMAIN STREET
25 SAINT JOHN - LANSDOWNE
26 SAINT JOHN - MCALLISTER DRIVE
27 SAINT JOHN - ROTHESAY AVENUE
28 SHEDIAC
29 ST. STEPHEN
30 SUSSEX
31 TRACADIE
32 WOODSTOCK

RÉSEAU DES MAGASINS FARMGATE

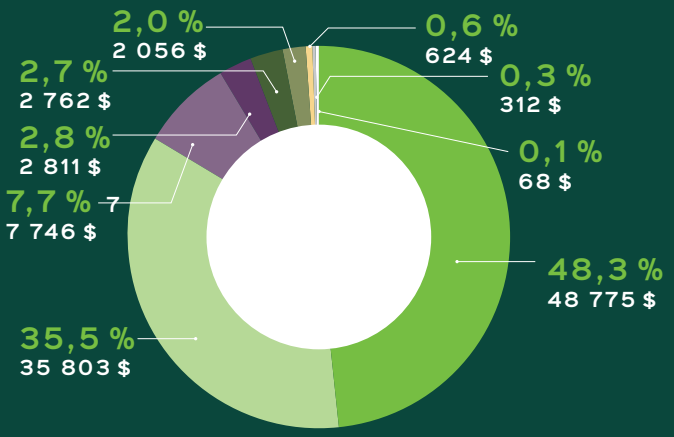
1 ECO CANADIAN ORGANIC
2 ENIGMA FARMS
3 GREENHERB FARMS
4 HIDDEN HARVEST
5 PINNACLE FARMS
6 SANA'A
7 STEWART FARMS
8 THE FLOWR SHOP

RÉSEAU DES MAGASINS PRIVÉS

1 CANNABIS EXPRESS - BOUCTOUCHE
2 CANNABIS EXPRESS - DALHOUSIE
3 CANNABIS EXPRESS - GRAND BAY - WESTFIELD
4 CANNABIS EXPRESS - HAMPTON
5 CANNABIS EXPRESS - ROGERSVILLE
6 CANNABIS EXPRESS - ST. ANDREWS
7 CANNABIS EXPRESS - ST. GEORGE
8 GREEN TIMBER CANNABIS - CHIPMAN
9 LE MARCHAND DE CANNABIS - BELLE-BAIE
10 LE MARCHAND DE CANNABIS - CARAQUET
11 MCCANNABIS - SALISBURY
12 PINNACLE - ST-QUENTIN

APERÇU DES VENTES

VENTES PAR CATÉGORIE DE PRODUIT (%)



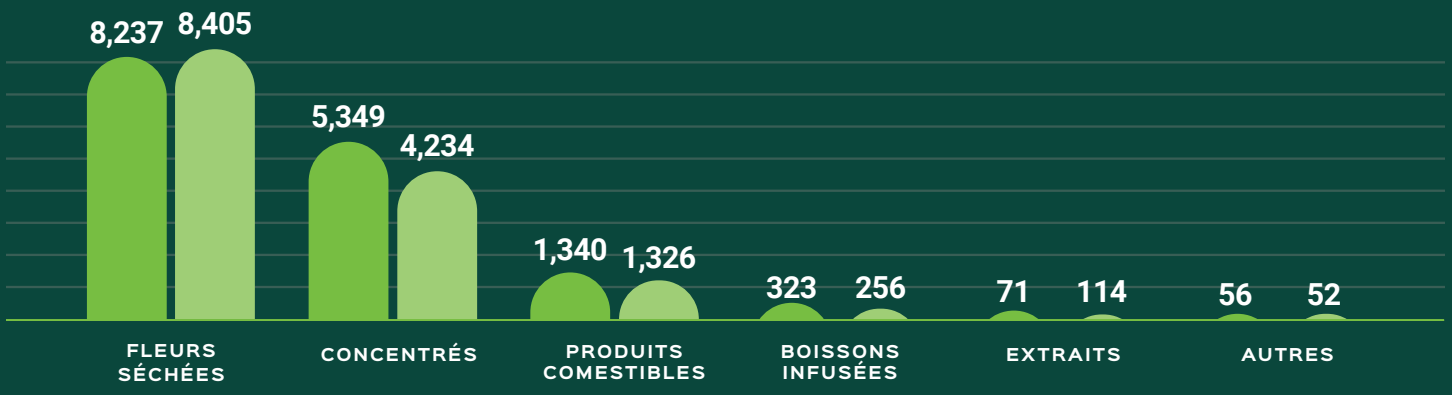
- FLEURS SÉCHÉES
- CONCENTRÉS
- PRODUITS COMESTIBLES
- BOISSONS INFUSÉES
- ACCESSOIRES
- EXTRAITS
- PRODUITS TOPIQUES
- CLONES
- GRAINES

VENTES TOTALES

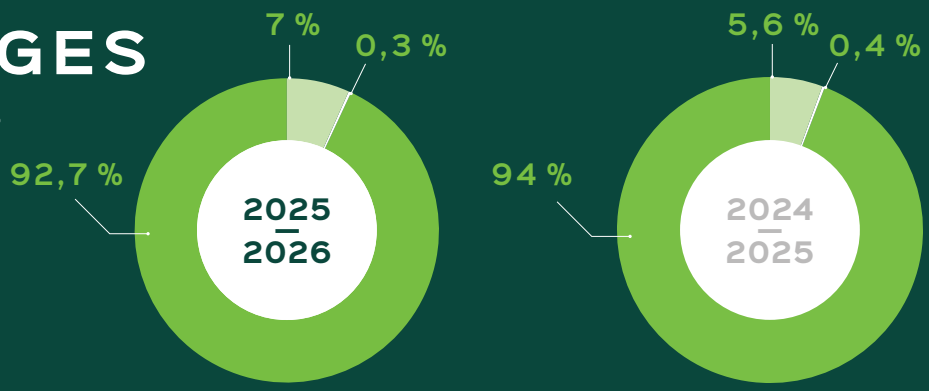
100,957 M$

VENTES EN VOLUME (EFS)

EFS = Équivalent en fleurs séchées (000's)



POURCENTAGES DES VENTES



- EN MAGASIN
- PRIVÉ
- EN LIGNE

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation des renseignements financiers fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité comprend la sélection de conventions comptables appropriées ainsi que le jugement et les estimations qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière au Canada. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables et pertinents sont produits et que les éléments d'actif sont bien protégés.

Dans ses responsabilités, le conseil d'administration reçoit l'aide du comité d'audit. Ce comité évalue et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel en plus de rencontrer périodiquement, la direction et les auditeurs interne et externe relativement aux contrôles internes et à tout autre sujet lié aux rapports financiers.

KPMG, l'auditeur externe de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le rapport de l'auditeur décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.

[signé]

Lori Stickles
PRÉSIDENTE ET
CHEF DE LA DIRECTION

[signé]

Jamie LeBlanc
VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET
CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Place Frederick Tour TD
700-77, rue Westmorland
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Canada
Téléphone 506 452 8000
Télécopieur 506 450 0072

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Cannabis N.-B. Ltée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Cannabis N.-B. Ltée (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 29 mars 2026;
- l'état des résultats et du résultat global pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations importantes sur les méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 29 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

 Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 10 juillet 2026

CANNABIS N.-B. LTÉE

État de la situation financière
(en milliers)

29 mars 2026, avec informations comparatives du 30 mars 2025

	29 mars 2026	30 mars 2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 455 $	1 512 $
Comptes clients et autres débiteurs	327	154
Stocks	10 321	15 030
Charges payées d'avance	2 243	817
	14 346	17 513
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	1 516	943
Immobilisations incorporelles (note 5)	1 221	1 904
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 6)	18 419	19 792
	21 156	22 639
Actif total	**35 502 $**	**40 152 $**
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	4 614 $	5 185 $
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 6)	2 666	2 489
	7 280	7 674
Passif à long terme		
Obligation locative à long terme (note 6)	17 746	19 230
Passif total	25 026	26 904
Participation de la province du Nouveau-Brunswick		
Capitaux propres	10 476	13 248
Total du passif et des capitaux propres	**35 502 $**	**40 152 $**

Éventualités (note 11)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil,

[signé]
Paul Elliott
Président du conseil d'administration

[signé]
Cédric Laverdure
Président du comité de vérification

CANNABIS N.-B. LTÉE

État des résultats et du résultat global et état des variations des capitaux propres
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026, avec informations comparatives des 52 semaines clos le 30 mars 2025

État des résultats et du résultat global

	29 mars 2026 (52 semaines)		30 mars 2025 (52 semaines)	
Ventes totales (note 8)	100 957	$	100 943	$
Moins : remises	7 987		9 793	
Ventes nettes	92 970		91 150	
Coût des ventes	44 395		43 971	
Bénéfice brut	48 575		47 179	
Autres produits	611		627	
	49 186		47 806	
Charges d'exploitation (note 9)	28 277		24 733	
Résultat net	**20 909**	**$**	**23 073**	**$**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des variations des capitaux propres

	29 mars 2026 (52 semaines)		30 mars 2025 (52 semaines)	
Solde au début de l'exercice	13 248	$	8 896	$
Résultat net et résultat global	20 909		23 073	
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	(23 681)		(18 721)	
Solde à la fin de l'exercice	**10 476**	**$**	**13 248**	**$**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CANNABIS N.-B. LTÉE

État des flux de trésorerie
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026, avec informations comparatives des 52 semaines clos le 30 mars 2025

	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Fonctionnement		
Résultat net et résultat global	20 909 $	23 073 $
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	3 010	2 735
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 5)	683	685
Part des intérêts des obligations locatives (note 6)	660	715
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	4	(1)
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 7)	2 539	(4 239)
Encaisse générée par des activités de fonctionnement	27 805	22 968
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 4)	(894)	(590)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	1
Encaisse nette utilisée pour les investissements en immobilisations	(894)	(589)
Financement		
Paiements de location (note 6)	(3 287)	(3 146)
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	(23 681)	(18 721)
Encaisse nette utilisée pour les activités de financement	(26 968)	(21 867)
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(57)	512
Encaisse au début de l'exercice	1 512	1 000
Encaisse à la fin de l'exercice	**1 455 $**	**1 512 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

1. Nature des activités et entité déclarante

Cannabis N.-B. Ltée (la « Société ») a été constituée en société en vertu de la Loi sur les sociétés par actions. La Société est une entité détenue par la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (SANB) – une société d'État qui détient 100 % des actions ordinaires de la Société et qui supervise la gestion quotidienne de ses activités. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le 1er octobre 2018, la Société a conclu une entente de cinq ans avec la Société de gestion du cannabis (SGC) –une société d'État – pour la distribution et la vente de cannabis à des fins récréatives. À l'expiration de l'accord initial, la SGC a la possibilité de renouveler l'accord pour deux autres périodes de cinq ans. L'accord a été renouvelé à compter du 8 mars 2023. Cette entente permet à la SGC de toucher tous les profits nets tirés des activités de la Société, et ce, jusqu'au remboursement complet de tous les montants dus à la SANB. Les paiements sont distribués en fonction des flux de trésorerie disponibles.

2. Base de préparation

a) Énoncé de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »).

Les états financiers pour l'exercice clos le 29 mars 2026, ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 10 juillet 2026.

b) Exercice financier

L'exercice de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention des années 2026 et 2025 représente respectivement les exercices clos le 29 mars 2026 et le 30 mars 2025. En vertu d'une convention comptable commune à l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'année terminée le 29 mars 2026 comprenait 52 semaines et l'année terminée le 30 mars 2025 comprenait 52 semaines. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2028.

c) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des avantages postérieurs à l'emploi qui sont mesurés tel que décrits ci-après. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

3. Résumé des conventions comptables importantes

a) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Dépréciation des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite la réalisation d'un test de perte de valeur.

Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne

Il faut user de jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de comptabilisation relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si ces exigences sont toujours respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur des coûts capitalisés.

Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Un jugement est nécessaire afin de déterminer si une option serait raisonnablement assurée d'être mise en œuvre. La Société tient compte de tous les faits et circonstances, y compris les pratiques antérieures et les frais qui seront encourus pour apporter des améliorations ou des modifications au titre des obligations locatives dans l'éventualité où une option de prolongation ne serait pas permise, afin de déterminer la durée du bail.

Un jugement est également nécessaire lorsque les taux d'intérêt implicites des baux ne sont pas disponibles. La Société utilise le taux d'emprunt différentiel du locataire pour mesurer la valeur actualisée des paiements de location restants. Si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé; ce taux repose sur des faits et circonstances réels, l'emplacement géographique et les termes du bail de location de la propriété.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

a) Recours à des estimations et au jugement (suite)

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, les estimations sont examinées à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

b) Encaisse

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

c) Stocks

Les stocks de la Société, qui se composent de produits finis détenus en vue de la vente, sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins les frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans les états des résultats et du résultat global.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat global de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et du résultat global au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. L'amortissement est imputé à l'état des résultats et du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, après prise en compte de leur valeur résiduelle estimative, selon les taux annuels suivants :

Mobilier, agencements et équipement	2 à 5 ans
Automobiles	3 à 5 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement informatique	2 à 5 ans
Équipement de réfrigération	10 ans
Amélioration locatives	1 à 10 ans

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations corporelles, actifs incorporels et actifs à titre du droit d'utilisation) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 29 mars 2026, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de 5 à 10 ans. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 29 mars 2026, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

f) Biens immobiliers loués

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition de bail de l'IFRS 16.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

f) Biens immobiliers loués (suite)

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. Les obligations de location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins tout incitatif à la location à recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celui-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal de la province du Nouveau-Brunswick pendant la durée des baux.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par la Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

f) Biens immobiliers loués (suite)

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis sur selon la durée du bail, sur 12 mois à 15 ans.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

g) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

h) Classification et évaluation des actifs financiers

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVBAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERE.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs comme étant des actifs évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses fournisseurs et autres créditeurs comme étant des passifs financiers évalués au coût amorti.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (« PCA ») sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVBRN :

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évaluées comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

Toute les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c.-à-d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir);
- actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

i) Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temporelles de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

j) Avantages postérieurs à l'emploi

Régime de retraite

Les employés de la Société sont membres du Régime de pension de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. La Société n'a aucune responsabilité à l'égard de tout passif non capitalisé, et n'a aucun droit à un excédent, pour le régime lié aux employés actuels ou anciens. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 781 $ (682 $ en 2025). Les cotisations versées par la Société aux fins de ce régime devraient atteindre environ 11,25 % de la rémunération admissible en 2026. En outre, certains employés de la Société sont membres du Régime de retraite des employés à temps partiel et

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

j) Avantages postérieurs à l'emploi (suites)

saisonniers de la province du Nouveau-Brunswick. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice aux fins de ce régime ont totalisé 25 $ (18 $ en 2025).

k) Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'il transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulatif comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

l) Normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications aux normes et d'interprétations de normes ont été publiées par l'IASB et l'IFRIC, dont l'application est en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2025 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de ces nouvelles déclarations comptables ait un impact significatif sur ses conventions comptables.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers :

En avril 2025, l'IASB a publié la norme IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera la norme IAS 1. La nouvelle norme introduit les exigences clés suivantes :

- Les entités doivent classer tous les produits et charges en cinq catégories dans l'état du résultat net exploitation, investissement, financement, activités abandonnées et impôt sur le résultat. Les entités doivent également présenter un nouveau sous-total du résultat d'exploitation défini. Le résultat net de l'entité ne changera pas.
- Les mesures de performance définies par la direction doivent être présentées dans une note unique aux états financiers.
- Des indications renforcées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

De plus, toutes les entités doivent utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ pour l'état des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles selon la méthode indirecte.

La norme IFRS 18 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'impact que cette norme aura sur ses états financiers.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

I) Normes et interprétations non encore appliquées (suite)

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers :

En mai 2025, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7 concernant la classification et l'évaluation des instruments financiers. Ces modifications clarifient certains concepts relatifs à la classification des actifs financiers, y compris ceux comportant des caractéristiques conditionnelles. Les modifications traitent de la comptabilisation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers réglés par un système de paiement électronique. Les modifications introduisent également de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir pour les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 et doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'impact que ces modifications auront sur ses états financiers.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

4. Immobilisations corporelles

Coût	Mobilier, agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement informatique	Équipement de réfrigération	Améliorations locatives	Total
Solde au 1er avril 2024	2 427 $	219 $	128 $	2 815 $	82 $	59 $	5 730 $
Ajouts	156	65	–	321	–	48	590
Cessions	–	(10)	–	–	–	–	(10)
Solde au 30 mars 2025	2 583 $	274 $	128 $	3 136 $	82 $	107 $	6 310 $
Solde au 31 mars 2025	2 583 $	274 $	128 $	3 136 $	82 $	107 $	6 310 $
Ajouts	393	–	–	106	–	395	894
Cessions	(4)	–	–	(1)	–	–	(5)
Solde au 29 mars 2026	2 972 $	274 $	128 $	3 241 $	82 $	502 $	7 199 $
Amortissement cumulé							
Solde au 1er avril 2024	2 286 $	113 $	89 $	2 633 $	32 $	49 $	5 202 $
Dépréciation	37	49	15	47	8	19	175
Cessions	–	(10)	–	–	–	–	(10)
Solde au 30 mars 2025	2 323 $	152 $	104 $	2 680 $	40 $	68 $	5 367 $
Solde au 31 mars 2025	2 323 $	152 $	104 $	2 680 $	40 $	68 $	5 367 $
Dépréciation	82	50	12	96	8	69	317
Cessions	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Solde au 29 mars 2026	2 404 $	202 $	116 $	2 776 $	48 $	137 $	5 683 $
Valeurs comptables							
Au 30 mars 2025	260 $	122 $	24 $	456 $	42 $	39 $	943 $
Au 29 mars 2026	568 $	72 $	12 $	465 $	34 $	365 $	1 516 $

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

5. Immobilisations incorporelles

	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	5 279 $	5 279 $
Ajouts	–	--
Solde de fermeture	5 279	5 279
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	3 375	2 690
Amortissement	683	685
Solde de fermeture	4 058	3 375
Valeur comptable	**1 221 $**	**1 904 $**

6. Actifs au titres du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société loue plusieurs magasins de détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en considération pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

Actifs au titre du droit d'utilisation	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	33 949 $	33 385 $
Ajouts	1 320	564
Solde de fermeture	35 269	33 949
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	14 157	11 597
Amortissement	2 693	2 560
Solde de fermeture	16 850	14 157
Valeur comptable	**18 419 $**	**19 792 $**

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

6. Actifs au titres du droit d'utilisation et obligations locatives (suite)

Obligations locatives	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	21 719 $	23 586 $
Ajouts	1 320	564
Paiements de location	(3 287)	(3 146)
Charge d'intérêts des obligations locatives	660	715
Solde de fermeture	**20 412 $**	**21 719 $**
Obligations à court terme	2 666 $	2 489 $
Obligations à long terme	17 746	19 230
	20 412 $	**21 719 $**

Échéance des obligations locatives

L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit:

	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	2 666 $	2 489 $
Entre un an et cinq ans	10 593	9 715
Plus de cinq ans	7 153	9 515
	20 412 $	**21 719 $**

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

7. Variation du fonds de roulement hors caisse

	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Comptes clients et autres débiteurs	(173) $	159 $
Stocks	4 709	(3 703)
Charges payées d'avance	(1 426)	(21)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	(571)	(674)
	2 539 $	**(4 239) $**

8. Ventes

	29 mars 2026 (52 semaines)	30 mars 2025 (52 semaines)
Fleurs séchées	48 775 $	50 881 $
Concentrés	35 803	33 836
Comestibles	7 746	7 209
Boissons infusées	2 811	2 691
Accessoires	2 762	2 790
Extraits	2 056	2 529
Topiques	624	657
Clones	312	255
Graines	68	95
	100 957 $	**100 943 $**

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

9. Charges d'exploitation

	29 mars 2026 (52 semaines)		30 mars 2025 (52 semaines)	
Frais de personnel	16 560	$	14 294	$
Dépréciation et amortissement	3 693		3 420	
Technologie	2 048		1 553	
Entrepôt et logistique	1 580		1 452	
Services financiers	1 564		1 524	
Services	1 201		1 030	
Frais d'occupation et fournitures	1 148		1 038	
Autres	483		422	
	28 277	**$**	**24 733**	**$**

10. Objectifs et politiques de gestion du risque financier

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Les sommes à verser à la SANB sont considérées comme des passifs à court terme et leur remboursement est garanti en vertu des dispositions de l'entente avec la SGC. Les comptes créditeurs sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	29 mars 2026 (52 semaines)		30 mars 2025 (52 semaines)	
Montant exigible en un an ou moins	3 268	$	3 132	$
Entre un an et cinq ans	12 171		11 535	
Plus de cinq ans	7 462		10 070	
	22 901	**$**	**24 737**	**$**

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

10. Objectifs et politiques de gestion du risque financier (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. La recouvrabilité peut être compensée par les futures ventes aux clients de la Société.

c) Gestion du capital

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair. Le montant émis au moment de la constitution en Société représente une action ordinaire de valeur nominale émise à la SANB. Les principaux objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à assurer une liquidité suffisante à l'appui de ses obligations financières et à verser des paiements à la SGC. Il incombe à la SANB de surveiller la gestion des activités de la Société, y compris ses politiques en lien avec la gestion des risques et des finances.

11. Éventualités

La Société est visée par plusieurs actions judiciaires et impliquée dans d'autres affaires dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces actions et la décision des tribunaux à cet égard ne peuvent pas être déterminées à l'heure actuelle. Par conséquent, les états financiers ne reflètent aucune provision pour ces actions. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où chaque règlement aura lieu. La direction a réduit ce risque en maintenant la couverture d'assurance requise.

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

12. Opérations entre apparentés

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les distributions à la province du Nouveau-Brunswick sont divulgués dans l'état des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers. Les transactions avec la province du Nouveau-Brunswick sont considérées comme sans importance dans les présents états financiers.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 29 mars 2026

12. Opérations entre apparentés (suite)

La Société reçoit des services de la SANB, qui sont attribués à la Société par le biais d'un accord de service partagé. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; la communauté et la mobilisation; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la SANB a engagé des coûts pour le compte de la Société pour l'achat de biens et de services auprès de tiers. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des charges d'exploitation. Au cours de l'exercice clos le 29 mars 2026, la SANB a facturé à la Société la sommes de 3 317 $ (2 305 $ en 2025) au titre des Salaires – administration.

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs comprennent une somme de 514 $ (248 $ en 2025), qui représente la portion courante du recouvrement des coûts décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne porte pas intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB est considéré comme une créance courante et son remboursement est garanti aux termes de l'entente conclue avec la SGC. Ces opérations sont comptabilisées au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 297 $ (282 $ en 2025).

13. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'année en cours. Ces reclassifications n'ont eu aucun impact sur le résultat net de la Société ou les capitaux propres de la province du Nouveau Brunswick.